

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2022

Date de convocation : 12/10/2022

Membres en exercice : 14 / Membres présents : 12 / Membres représentés : 13.

Étaient présents : Guillaume BARRAS, Philippe BAY, Christian BERTHIAUD, Georgette CHAREYRE, Florent DUMAS, Marie-Françoise PERRET, Tania RISSON, Pierre TISSIER, Gabriel VABRES, Dolorès VIALLE, André VINCENT et Dorian VOLLE.

Étaient absents (excusés) : Guillaume LEYRAL et Damien TORTI.

Étaient représentés : Guillaume LEYRAL par Dolorès VIALLE.

Secrétaire de séance : André VINCENT.

Assiste : Anne-Laure VIALLET (Mairie – Administration Générale).

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2022

Pour délibérations :

1. MAIRIE_ Tarif des photocopies et impressions
2. ASSAINISSEMENT_ Régularisation convention de servitude A672 et A673
3. SUBV_ Céramistes Leader
4. SUBV_ Modernisation aménagement touristique du camping
5. SUBV_ Association Cultivons la confiance
6. ECOLE_ Cantine mise en place d'un tarif solidaire
7. VENTE_ 4 terrasses AB 573 - AB 274

Questions diverses / Informations

- VDD : Restitution du travail fait par Incipit
- Maison de santé : Travaux

Lecture du PV de la séance du 21 juillet 2022. Pas de remarques. Approuvé à l'unanimité.

Délibération 4. LOTISSEMENT SIBLEYRAS _ Autorisation vente : Le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'offre pour l'instant concernant la proposition d'achat de lot au lotissement Sibleyras.

Objet : Délibérations – Conseil Municipal du 19 octobre 2022.

Toutes les délibérations ont été votées par scrutin à main levée.

1. MAIRIE_ Tarif des photocopies et impressions

Au vu des modifications de contrat de maintenance, des coûts réels de photocopies, le temps que cela demande qui est non négligeable et l'usage de l'application Iliwap sur la commune, il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

	Anciens tarifs Particuliers	Nouveaux tarifs Particuliers	Associations
A4 en noir et blanc	0,10€	0.20	Gratuit jusqu'à 300 feuilles*
A3 en noir et blanc	0,20€	0.40	Gratuit jusqu'à 50 feuilles*
A4 en couleur	0,15€	0.30	Gratuit jusqu'à 50 feuilles*
A3 en couleur	0,30€	0.60	Gratuit jusqu'à 25 feuilles*

*Au-delà de ces quantités le tarif appliqué pour les associations est le même que celui des particuliers (cf. tableau)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide D'adopter les nouveaux tarifs et de les appliquer au 1^{er} novembre 2022 et De maintenir le soutien aux associations en appliquant un tarif différencié.

2. ASSAINISSEMENT_ Régularisation autorisation passage de réseaux A671 et A672

Cette délibération est reportée à une date ultérieure après échanges avec le notaire Me Serve car un accord doit être préalablement signé entre les co-propriétaires.

3. SUBV_ Dossier Céramistes demande de subvention FEADER (programme LEADER)

Le Maire rappelle la délibération D2021_009 concernant le projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal servant aujourd'hui de lieu de stockage, pour installer au rez-de-chaussée un espace de travail commun à trois céramistes. Il rappelle également la délibération D2022_006 concernant les demandes de subventions.

L'idée est de créer un espace vivant ouvert sur l'espace public de la place du clôt par l'animation de cours et stages, la vente de créations dans un espace boutique et l'organisation d'événements mettant en avant les métiers d'arts.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique déjà existante à Saint-Pierreville et que l'on souhaite renforcer. L'atelier-boutique, lieu de travail et d'accueil du public, apportera au quotidien un regain de vie sur la place du village, de l'activité économique en lien avec le tourisme et un développement certain du lien social entre les habitants. Cette activité devrait créer deux équivalents temps plein sur la commune.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est présenté ainsi :

Dépenses HT

Lot	Montant HT
1. MACONNERIE	31 000.00
2. PLOMBERIE	9 000.00
3. ELECTRICITE	9 386.00
4. PLAQUISTE	14 173.29
5. PEINTURE	5 003.64
6. MENUISERIE portes fenêtres	9 000.00
7. MENUISERIE agencement devanture	9 000.00
8. FUMISTERIE	4 605.00
Total	91 167,93€

Recettes

Financier	%	Montant HT
État	29,61	26 998,00
Région	0	0,00
Département	10,97	10 000,00
EPCI CCVE	10,86	9 900,00
LEADER	28,56	26 036,35
Auto-financement communal	20	18 233,58
Total		91 167,93€

Pour information : Nous avons demandé 25 102€ au fonds LEADER mais le montant a pu être optimisé et sera donc de 26 036,35 € ce qui nous permet de baisser notre part d'autofinancement au minimum de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 12 voix POUR et 1 abstention (Georgette CHAREYRE) des membres présents et représentés décide De valider le plan de financement présenté ;

4. SUBV_ Modernisation aménagement touristique du camping

Monsieur Le Maire explique que le matériel du camping est vieillissant et que suite à une proposition de la locataire-gérante il est envisagé la modernisation de certains aménagement touristiques du camping.

Cette opportunité pourrait être accompagnée par la Région AURA.

Dépenses HT

Compte	Montant HT
Achat aménagements touristiques pour le camping municipal	14 000 €
Transport	2 200 €
Main d'œuvre et installation	5 000 €
Total	21 200 €

Recettes

Compte	Enveloppe	%	Montant
	Région AURA	40	8 480 €
	Commune de Saint-Pierreville	60	12 720 €
	Total		21 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide De valider les modalités de financement présentées.

5. SUBV_ Association Cultivons la confiance

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Cultivons la confiance en date du 06 octobre 2022.

Il détaille : « Cultivons la confiance » est une association qui soutient les femmes et leurs enfants qui subissent des violences familiales. L'association a créé en 2020 un réseau d'accueil en urgence, citoyen et bénévole, aux alentours de Saint Sauveur de Montagut.

A ce jour, l'association a reçu 16 femmes et 13 enfants pendant 95 nuitées, dans des familles formées à ce type d'accueil.

Les trois administratrices de l'association, Eva Cauche, Astrid Nocquet et Muriel Roux prennent en charge le suivi de jour, l'écoute, l'orientation, les accompagnements dans les différentes institutions, et l'aide thérapeutique. Elles ont un numéro de téléphone dédié à l'association et proposent aussi de l'écoute sans hébergement.

Les accueils sont ouverts à toutes les femmes et leurs enfants qui ont besoin d'être mis en sécurité, pour une courte durée, (entre 1 et 15 jours environ) et les familles accueillantes assurent l'alimentation et l'hébergement.

L'association a fait le choix d'indemniser les familles accueillantes car ces accueils ont un coût et les familles ont des revenus modestes.

L'association est en partenariat avec la gendarmerie des Ollières sur Eyrieux et les gendarmeries limitrophes, avec le CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles), et en lien avec les CMS (Centre Médico-Social), le planning familial, les urgences de Privas, la Fédération Solidarité Femmes et le 3919, numéro national des victimes de violences.

Deux logements en ALT (allocation logement temporaire) indépendants, spécifiquement dédiés aux femmes et leurs enfants qui ont subi des violences sont proposés également, gérés par l'association « Entraide et Abri » et « Cultivons la confiance » assure l'accompagnement.

L'association sollicite l'adhésion de la mairie, adhésion à prix libre.

En effet, la Mairie de Saint Sauveur de Montagut, la CAF, le Département de l'Ardèche soutiennent l'association mais les financements sont réduits et Astrid, Eva et Muriel, bénévoles, souhaitent avoir les moyens de continuer leurs actions de qualité concernant l'accompagnement.

Il vous est proposé de soutenir cette association en allouant une somme exceptionnelle de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide D'adhérer à l'association Cultivons la confiance pour 50€ et De subventionner l'association Cultivons la confiance par l'attribution de 150€ supplémentaires.

6. ECOLE_ Cantine mise en place d'un tarif solidaire

Après réflexion Le Maire propose de reporter cette délibération et de la mettre au vote lors d'un prochain Conseil Municipal. L'idée est d'en parler au préalable avec les parents d'élèves lors du prochain conseil d'école, d'établir un état des lieux des quotients familiaux communaux afin d'adapter en commission enfance le dispositif à notre territoire.

Il est signalé que le tarif dégressif en fonction du nombre d'enfant sera supprimé. Néanmoins, cela semble plus juste au Conseil Municipal d'ajuster le tarif de cantine au quotient familial plutôt qu'au nombre d'enfants par famille. Cette modification avait d'ailleurs fait l'objet, il y a quelques années, d'une demande des parents d'élèves.

7. ACHAT_ 4 terrasses AB 573 - AB 274

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Leconte Philippe et Georgia souhaitent transférer à la commune les parcelles de terrain AB 573 et AB 274 sis lieu-dit couvent.

Il est proposé l'achat de ces deux parcelles à un prix d'acquisition à un euro.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide D'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix d'un euro et De préciser que les frais liés à cette vente seront pris en charge par la commune.



Questions diverses / Informations

1. Villages De Demain : Restitution du travail fait par Incipit :

a. **Feuille de route opérationnelle** : Plusieurs ateliers participatifs ont donné lieu à un plan guide sur 10 ans de propositions d'aménagement valorisant la commune et ses infrastructures.

Florent DUMAS appuie sur certaines des fiches contenues dans ce plan guide (intitulé Feuille de route opérationnelle) et notamment sur la requalification de l'entrée du village par la RD152 (axe 1).



L'entrée du village - scénario désirable

Pierre TISSIER indique que plusieurs de ces propositions peuvent être réalisées en interne lors de chantiers participatifs (ex : city stade ...).

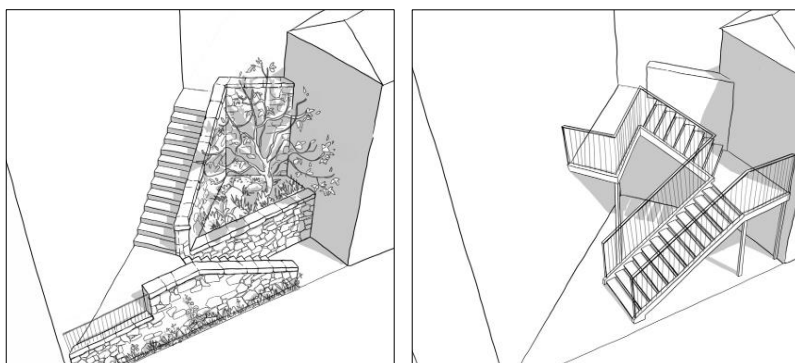
b. Jardin de la Cure :

Florent DUMAS détaille ensuite le projet d'aménagement du Jardin de la Cure (Projet retenu suite à la sollicitation publique). Le plan de financement devrait être de 70 000€ dont en recette 25 000€ de la Région + 25 000€ de l'État via la DETR + 20 000€ d'autofinancement communal.

Le problème de l'accès aux personnes à mobilité réduite au jardin de la Cure est soulevé. Le CAUE a indiqué que cela était impossible sur ce terrain par l'entrée haute (depuis la rue des Lavoirs, à l'emplacement du petit local non conservé).

⇒ 2 options sont possibles pour cette entrée :

- Un escalier en pierre (avec ou sans bac), qui a retenu l'attention du COPIL
- Un escalier en acier : L'installation d'un accès PMR potentiellement plus facilement envisageable. Cette solution est moins esthétique mais plus « pratique » et aérée. Elle permet de plus l'installation d'un abri pour vélo en contre-bas.



Le Conseil Municipal s'accorde pour dire que le bureau d'étude Incipit a fait du bon travail malgré leur jeunesse et le fait qu'au PNRMA (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) le chargé de mission en charge de la gestion de ce projet a muté et n'a toujours pas été remplacé.

Fin : 23h30